



PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 27 septembre 2012

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du 27 septembre 2012

ORDRE DU JOUR

M. le Maire	Divers 1	Point d'information sur des sujets d'actualité.
M. TOULOUZE	1° -	Etat n° 4 de régularisation des Décisions Modificatives.
M. TOULOUZE	1b -	Etat n° 4 de régularisation des Décisions Modificatives – Rectificatif et complément.
M. JEAN	2° -	Acceptation de dividendes versés au titre de l'exercice 2011 par la SAEML U.E.M.
M. FONTE	3° -	Dossier UNESCO et Label Ville d'Art et d'Histoire – Conventions de partenariat avec l'Université de Lorraine et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.
Mme BORI	4° -	Reconduction de dispositif Passerelle.
M. MARTALIE	5° -	Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire.
Mme BORI	6° -	Subventions aux associations périscolaires - Solde 2012.
Mme BORI	7° -	Règlement Intérieur à la restauration scolaire.
Mme FERRARO	8° -	Accueil des élèves des écoles maternelle Le Trimazo et élémentaire Château Aumiot au Club des Seniors, rue de la Ronde – Avenant à la convention avec le CCAS.
Mme FERRARO	9° -	Désaffectation de l'école maternelle les Papillons, 4, rue Théodore de Gargan.
M. SCHUMAN	10° -	Nuit Blanche - 5 ^{ème} édition.
Mme BRESSON	11° -	Versement d'une subvention à la Fabrique de la Cathédrale.
Mme MERTZ	12° -	Agrément du don du fonds Knoepfler - Durutte par la Famille Hammen.
M. LEKADIR	13° -	Accueil des étudiants étrangers à Metz.
M. SCUDERI	14° -	Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif "Envie d'Agir".
M. SCUDERI	15° -	Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire.
M. SCUDERI	15b-	Attribution d'une subvention à une association socio-éducative.
M. BELHADDAD	16° -	Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz.
Mme KAUCIC	17° -	Financement d'actions dans le cadre de la Politique de la Ville.

- | | |
|-----------------|--|
| M. MARTALIE | 18° - Financement d'actions dans le cadre du Plan de Lutte contre les Discriminations. |
| M. KOENIG | 19° - Versement d'une subvention au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté. |
| Mme KAUCIC | 20° - Subventions dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux ». |
| Mme PALLEZ | 21° - Convention de contingent réservataire. |
| M. LIOGER | 22° - Rectification du bilan de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC de la Grange-aux-Bois. |
| M. LIOGER | 23° - ZAC GPV Metz-Borny – Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 Décembre 2011. |
| Mme KAUCIC | 24° - Cession à la SPL SAREMM de terrains communaux situés à Metz-Borny. |
| Mme SAADI | 25° - Acquisition de terrains incorporés de fait dans le domaine public communal, situés 6-8, rue Félix Savart à Metz dans la ZAC du Technopôle. |
| M. LIOGER | 26° - Acquisition de terrains appartenant à l'EPFLorraine dans les zones anciennement dénommées ZAD de Metz-Nord et de Metz-Sud. |
| Mme DE OLIVEIRA | 27° - Acquisition en vue de l'intégration dans le domaine public communal d'une partie du trottoir rue Saint- Pierre appartenant à la copropriété Robinson. |
| M. le Maire | 28° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives. |
| | 29° - Questions orales. |

SEANCE A HUIS CLOS

- | | |
|-------------|---|
| M. TOULOUZE | Divers 1 - Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remises gracieuses. |
| M. le Maire | Divers 2 - Protocole d'accord transactionnel. |

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Général de la Moselle, le jeudi 27 Septembre 2012, à 18h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 21 Septembre 2012.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, M. DARBOIS René (arrive au point 7), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne, M. FONTE Antoine, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice (arrive au point Divers 1), Mme SAADI Sélima (arrive au point 3), Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis, M. TOULOUZE Jean-Michel, M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, Mme MEDOC Michèle (arrive au point Divers 1), M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine, M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse , Mme OASI-SCHAEFER Catherine (arrive au point 12), Mme DUPONT Laure (arrive au point 1), M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle (arrive au point 3), M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam, M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie (arrive au point Divers 1), Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel, M. HETHENER Alain.

Absents ayant voté par procuration :

- M. PAYRAUDEAU Olivier (procuration à Mme FRITSCH-RENARD)
- M. DARBOIS René (début de séance - procuration à M. MARTALIE)
- M. TRON Jacques (procuration à M. KOENIG)
- Mme SAADI Sélima (début de séance - procuration à M. FONTE)
- Mme OASI-SCHAEFER Catherine (début de séance - procuration à Mme PALLEZ)
- Mme LETY Michèle (procuration à Mme SAGRAFENA)
- Mme LEBLAN Brigitte (procuration à Mme CARRE-VERDIER)
- Mme KNECHT Huguette (procuration à M. LECOCQ)
- Mme ZIMMERMANN Marie-Jo (procuration à M. HETHENER)
- Mme BOH-PETIT Dominique (procuration à M. THIL)
- Mme NICOLAS Martine (procuration à M. LEBEAU)
- Mme RIBLET Marie (procuration à M. TOULOUZE)
- Mme PISTER Raphaëlle (début de séance - procuration à M. LEKADIR)
- Mme MEDOC Michèle (début de séance – procuration à M. HEULLUY)

Absent non excusé : /

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

DCM N°12-09-01 : État n° 4 de régularisation des décisions modificatives :

M. TOULOUSE, Rapporteur, expose qu'en ce qui concerne le **Budget Principal**, cet état présente un total général de 320.332,44€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de -22.769,80€ ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 343.102,24€.

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la modification du montage financier pour l'opération d'évolution du système de régulation des feux (convention financière avec Metz Métropole plutôt que convention de mandat) : 3 387 844.62€ ;

- l'annulation de recette pour non-réalisation d'aires de stationnement (retrait d'un permis de construire) : 66 057.10€ ;

Pour la section d'investissement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- l'annulation de l'acquisition par préemption de l'immeuble sis 7 rue des Alliés (restitution à la Ville des fonds consignés) : 90 000€ ;

- l'équilibre en recette de l'opération d'évolution du système de régulation des feux : 3 387 844.62€ ;

- la provision pour risque en raison du contentieux avec la SAS Louis Entreprendre (opération d'ordre) : 300 288.00€.

Par ailleurs, la Ville rembourse à Metz Métropole un trop-perçu de 2 904 379.51€, dans le cadre de la convention de mandat pour le Centre Pompidou Metz, calculé suite au quitus de l'opération, tel qu'il vient d'être établi entre les deux collectivités. Mais cette opération n'affecte pas l'équilibre budgétaire, dans la mesure où il s'agit d'une opération réalisée sous mandat (inscription automatique en dépenses et recettes).

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en dépenses concernent :

- la provision pour risque en raison du contentieux avec la SAS Louis Entreprendre (opération d'ordre) : 300 288.00€ ;

- l'inscription, en dépenses, des sommes correspondant aux recettes obtenues au titre des partenariats publics et du mécénat privé pour la Nuit Blanche : 362 100.00€.

Pour la section de fonctionnement, les principaux mouvements en recettes concernent :

- les participations publiques et privées obtenues pour la Nuit Blanche : 362 100.00€.

Au sein du **Budget Annexe des Eaux**, les mouvements concernent la récupération de TVA auprès de la Mosellane des Eaux (Véolia), opérée en vertu du transfert du droit à déduction accordé au délégataire : 571 491,40€ en recettes d'investissement.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	6.398.559,31	3.495.199,70
Mouvements positifs d'ordre	17.662,93	316.948,69
Mouvements négatifs réels	-6.438.992,04	-3.387.844,62

Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-447.073,57
Totaux	-22.769,80	-22.769,80

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	554.774,26	437.100,00
Mouvements positifs d'ordre	300.288,00	1.002,24
Mouvements négatifs réels	-64.886,45	-95.000,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-447.073,57	
Totaux	343.102,24	343.102,24
Totaux généraux	320.332,44	320.332,44

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	571.491,40	571.491,40
Mouvements positifs d'ordre	571.491,40	571.491,40
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		0,00
Totaux	1.142.982,80	1.142.982,80

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	
Totaux	0,00	0,00
Totaux généraux	1.142.982,80	1.142.982,80

Intervention de : M. LEBEAU Emmanuel.

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU Emmanuel

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. HEULLUY Bernard, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2).

Voix contre : 14 M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Abstention : 0

Absent au moment du vote : M. KRAUSENER Gilbert

DCM N°12-09-01b : État n° 4 de régularisation des décisions modificatives – rectificatif et complément :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose qu'en complément des éléments de la version initiale :

- Mise en place des crédits de remboursement des comptes famille prépayés pour la restauration scolaire, suite au changement de facturation ;
- Solde annuel des intérêts d'emprunts de la Ville :

En conséquence, pour le Budget Principal, cet état n° 4 présente un total général de 256.066,54€ se décomposant comme suit :

- une section d'investissement d'un montant de -87.035,70€ ;
- une section de fonctionnement d'un montant de 343.102,24€.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** ledit état arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	6.398.559,31	3.495.199,70
Mouvements positifs d'ordre	17.662,93	316.948,69
Mouvements négatifs réels	-6.503.257,94	-3.387.844,62
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		-511.339,47
Totaux	-87.035,70	-87.035,70

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	619.040,16	437.100,00
Mouvements positifs d'ordre	300.288,00	1.002,24
Mouvements négatifs réels	-64.886,45	-95.000,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	-511.339,47	
Totaux	343.102,24	343.102,24
Totaux généraux	256.066,54	256.066,54

BUDGET ANNEXE DES EAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	571.491,40	571.491,40
Mouvements positifs d'ordre	571.491,40	571.491,40
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement		0,00
Totaux	1.142.982,80	1.142.982,80

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	
Totaux	0,00	0,00
Totaux généraux	1.142.982,80	1.142.982,80

Intervention de : M. LEBEAU.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 40 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. HEULLUY Bernard, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2).

Voix contre : 14 M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Abstention : 0

Absent au moment du vote : M. KRAUSENER Gilbert.

DCM N°12-09-02 : Acceptation de dividendes versés au titre de l'exercice 2011 par la SAEML UEM :

M. JEAN, Rapporteur, expose que par sa décision du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de transformation au 31 décembre 2007 de la régie de l'Usine d'Electricité de Metz en Société d'Economie Mixte Locale (SAEML).

Il a également accepté l'ouverture du capital de la SAEML UEM à hauteur de 15 % par voie de cession d'actions au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le capital de la SAEML UEM se répartit donc ainsi :

- 85 % Ville de Metz,
- 15 % CDC.

Lors de son Assemblée Générale du 26 juin 2012, la SAEML U.E.M. a décidé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2011 s'élevant à 15 118 061,22€ de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 10 000 000 € ;
- à la réserve ordinaire à concurrence de 5 118 062,22 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML U.E.M. et d'accepter les dividendes à recevoir, à hauteur de 85 % du total de 10 000 000 €, soit 8 500 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE** acte de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM prise le 26 juin 2012 ;

- **D'ACCEPTER** la recette de 8 500 000 € correspondante ;

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. MARECHAL Jacques, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire, M. JEAN Thierry.

Explication de vote demandée par : M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine (x2), Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. GANDAR Pierre, Mme MEDOC Michèle, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absents au moment du vote : 4 Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. LEKADIR (x2), M. KRAUSENER Gilbert.

DCM N°12-09-03 : DOSSIER UNESCO et LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE – Conventions de partenariat avec l'Université de Lorraine et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy :

M. FONTE, Rapporteur, expose que riche d'un passé plusieurs fois millénaire, Metz a accumulé au fil du temps un patrimoine architectural, paysager et urbain de premier ordre. Consciente de cette valeur exceptionnelle, la Ville de Metz conduit, depuis plusieurs années, une politique globale de valorisation, de protection et d'animation de son patrimoine, dont la richesse reste encore méconnue du grand public.

L'extension du secteur sauvegardé puis l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire » décerné en novembre dernier par le Ministère de la Culture et de la Communication, ont induit un changement du regard porté par les Messins sur leur propre ville, mais aussi par les visiteurs qui, attirés par les expositions présentées au Centre Pompidou-Metz, découvrent une ville au passé prestigieux.

Afin de consolider cette dynamique, la ville de Metz a initié une démarche active visant à faire reconnaître le centre historique et la nouvelle ville allemande par l'UNESCO, afin d'en obtenir l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité. Une telle démarche représente un enjeu important en termes de tourisme et de rayonnement international pour la collectivité.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy et l'Université de Lorraine, plus particulièrement sa direction du numérique - production audiovisuelle et multimédia située campus du Saulcy à Metz, ont souhaité s'associer au Label Ville d'Art et d'Histoire et au dossier UNESCO en proposant deux projets s'inscrivant dans cette démarche et permettant la valorisation et la reconnaissance du patrimoine messin.

En premier lieu, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy souhaite mettre à disposition de la collectivité un outil pédagogique et de communication de premier ordre, à savoir une maquette en bois qui rendrait compte de la forme urbaine d'un quartier de la ville de Metz.

Dans l'optique de présenter au grand public une des pages les plus glorieuses de l'urbanisme messin, la collectivité projette d'organiser à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine à Paris puis à Metz, une exposition intitulée « Jacques-François Blondel à Metz ». Celle-ci proposera de faire découvrir, à travers son grand projet messin, les talents multiples de Blondel, collaborateur de l'Encyclopédie, auteur, concepteur de nombreux projets et professeur qui forma toute une génération d'architectes européens.

La maquette envisagée par l'Ecole d'Architecture de Nancy pouvant constituer un des éléments marquants de l'exposition, la Ville de Metz souhaite soutenir cette initiative. La maquette représentera les qualités exceptionnelles des places imaginées par Blondel et sera axée autour de la place d'Armes.

A l'issue de l'exposition, celle-ci pourra être présentée dans le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Sa réalisation serait alors confiée à des étudiants vacataires par le biais d'une convention de partenariat. La participation financière de la collectivité sera de 30 000 € et sera destinée à financer les travaux de recherche des étudiants vacataires, la fabrication de la maquette ainsi que l'achat de matériaux et de matériel afférents. Pour sa part, l'Ecole d'Architecture de Nancy prendra à sa charge le recrutement des étudiants vacataires, la gestion des contrats ainsi que l'encadrement pédagogique des étudiants.

De son côté, l'Université de Lorraine souhaite s'associer au dossier UNESCO en proposant de mettre à disposition de la collectivité son savoir-faire pédagogique, artistique et technique en matière de production audiovisuelle, en confiant, par le biais d'une convention de partenariat, la conception-réalisation d'un film vidéo à la Direction du Numérique/production audiovisuelle et multimédia de Metz.

Ce film, témoignant de la valeur universelle du patrimoine messin, d'une durée d'une quinzaine de minutes, sera intégré à la demande d'inscription et viendra compléter les nombreux documents qui seront soumis aux rapporteurs étrangers qui expertiseront le dossier pour le compte de l'Unesco.

Le coût total du projet sera de 25 300 € dont il est proposé que la collectivité finance 21 960 €, les 3 340 € représentant 50 % du matériel et l'intégralité de la direction de production seront à la charge de l'Université.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** la signature de la convention de partenariat avec l'Université de Lorraine validant la réalisation d'un film vidéo par la Direction du Numérique/production audiovisuelle et multimédia – site de Metz.
- **DE VERSER** dans les conditions définies dans la convention de partenariat jointe, à l'Université de Lorraine une participation financière d'un montant de 21 960 €.
- **D'AUTORISER** la signature de la convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy validant la réalisation d'une maquette des places de Jacques-François Blondel à Metz par des étudiants vacataires.
- **DE VERSER** dans les conditions définies dans la convention de partenariat jointe, à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy une participation financière d'un montant de 30 000 €. Cette participation fera l'objet de deux versements, le premier à la signature de la convention de partenariat et le second, à la livraison de la maquette au cours du 2nd semestre 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la participation financière, de ses conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer

tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

PRECISE que les crédits seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. THIL Patrick, M. LEBEAU Emmanuel, M. FONTE Antoine , M. le Maire.

Explications de vote demandées par : M. THIL Patrick, M. LEBEAU Emmanuel.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absent au moment du vote:1 M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-04 : Reconduction du dispositif passerelle :

Mme BORI, Rapporteur, expose que la Ville de Metz, le Centre Communal d'Action Sociale et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Moselle mettent en commun leurs compétences pour optimiser et favoriser la scolarisation des enfants âgés de deux ans sur le quartier de Borny.

Le dispositif passerelle permet le « passage » en souplesse de la maison vers l'école et d'améliorer l'accueil des parents et des enfants pour développer la fréquentation scolaire.

Cette année, 37 tout petits ont été inscrits dans les écoles maternelles Mésanges, Joyeux Pinsons, La Roselière et Myosotis.

L'implication financière de la Ville correspond au coût salarial d'une ATSEM, soit 28 060 € annuels environ.

La convention renouvelée en 2011-2012 arrivant à échéance, il est proposé de la reconduire pour l'année scolaire 2012/2013.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE RENOUVELER** le dispositif passerelle pour la nouvelle année scolaire 2012-2013.

- **DE RECONDUIRE** la mise à disposition d'une ATSEM pour le coût salarial estimé à 28 060 €.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'Education Nationale et le Centre Communal d'Action Sociale.

Interventions de : Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme SAGRAFENA Myriam, M. THIL Patrick, Mme BORI Danielle

Explication de vote demandée par : Mme SAGRAFENA Myriam.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 8 M. SCUDERI Thomas, M. JEAN Thierry, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), Mme MERTZ Claire, Mme DUPONT Laure, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

DCM N°12-09-05 : Participations financières aux actions éducatives pendant le temps scolaire:

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que la Municipalité poursuit son engagement auprès de l'ensemble des secteurs éducatifs et culturels (écoles, associations) proposant aux enfants des écoles messines, des actions artistiques, culturelles et de citoyenneté, de qualité en vue de leur épanouissement personnel.

Dans cette perspective, la Ville de Metz propose de reconduire son soutien financier à divers projets :

- **« Ecolier au spectacle » / 4^{ème} édition**

La Ligue de l'Enseignement de la Moselle et la Fédération des MJC de la Moselle ont sollicité à nouveau la Ville de Metz afin d'obtenir une subvention qui va permettre à plus de 3 000 enfants messins – tous les élèves de CM2 et de grande section de maternelle des écoles publiques de Metz - de découvrir une offre artistique de qualité durant le temps scolaire. Comme l'an passé, des pistes de travail d'accompagnement de l'enfant, de sensibilisation seront communiquées aux enseignants partenaires en complément de la représentation. Les principaux objectifs *d'Ecolier au Spectacle* restent inchangés : apprendre aux jeunes écoliers à affiner leur esprit critique, à aiguïser leur perception, les conduire à devenir des spectateurs avertis et donc à s'épanouir, principaux objectifs *d'Ecolier au spectacle*.

La Ville entend répondre favorablement à la demande des associations en versant une subvention de 28 000 € à la Fédération des MJC et de 55 000€ à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle.

- **Droits de l'enfant**

L'épanouissement de l'enfant passe par la connaissance de ses droits. Les dire et les mettre en scène lui permet de mieux les appréhender. La Ville de Metz rappelle son attachement particulier à ces valeurs fondamentales dans notre société. Pour ce faire, une Compagnie théâtrale accompagnera une cinquantaine d'enfants de 2 classes messines des écoles élémentaires Van Gogh et Maurice Barrès dans ce travail, avec un spectacle à la clef. Cette action s'inscrit dans le cadre des célébrations de l'anniversaire de la signature de la Convention Internationale des droits de l'enfant, en partenariat avec l'UNICEF.

Il est proposé de verser une subvention de 1200 euros répartie comme suit aux deux associations scolaires porteuses du projet :

- 600 euros à l'association scolaire « USEP coopérative Maurice Barrès 2 »
- 600 euros à l'association « OCCE 57 Ecole élémentaire Van Gogh »

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** une subvention de 83 000 € au titre de l'année scolaire 2012-2013 pour le projet « Ecolier au spectacle », à destination des élèves messins, répartie comme suit : 55 000 € à la Ligue de l'Enseignement de la Moselle et 28 000 € à la Fédération des MJC de la Moselle
- **D'ACCORDER** une subvention de 600 € à l'association scolaire « USEP coopérative Maurice Barrès 2 » et de 600 € à l'association « OCCE 57 Ecole élémentaire Van Gogh », afin de mener à bien le projet autour des Droits de l'enfant

ACCEPTE :

- Les modalités d'organisation et les conditions financières liées à ces projets et pour *Ecolier au spectacle* définies dans la convention jointe en annexe,

- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE :

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document se rapportant à ces opérations.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-

VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 9 M. LEBEAU Emmanuel (x2), Mme DUPONT Laure, Mme MERTZ Claire, M. KRAUSENER Jacques, M.TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. JEAN Thierry, M. SCUDERI Thomas.

DCM N°12-09-06 : Subvention aux associations périscolaires : Solde 2012 :

Mme BORI, Rapporteur, expose que la Ville s'est engagée dans le développement des accueils périscolaires et apporte à ce titre son soutien à 15 associations organisatrices. La fréquentation est en augmentation constante, en moyenne 930 enfants fréquentent chaque soir les différentes structures qui proposent aux écoliers messins des activités éducatives de qualité.

Les critères d'octroi de subvention actés par délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 sont les suivants : le nombre d'enfants accueillis, le nombre de sites gérés, la distance entre l'école et le site d'accueil périscolaire, le public accueilli et le nombre d'animateurs diplômés nécessaires.

Le Conseil Municipal en date du 23 février 2012 a décidé le versement d'un acompte de la subvention de fonctionnement 2012 correspondant à 50 % de la somme allouée l'année précédente.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le montant des subventions allouées au titre de l'année 2012 ainsi que le versement du solde figurant dans le tableau ci-dessous.

Le montant global des subventions versées en 2012 s'établira à 437 000 €, soit 10 150 € de plus qu'en 2011 (426 850 €).

ASSOCIATIONS	Subvention 2012	Acompte 1 DCM 23/02/2012	Solde subvention 2012
ADAC'S (Centre sociale de Bellecroix)	21 000 €	10 500 €	10 500 €
AD PEP 57	11 400 €	5 700 €	5 700 €
ARC EN CIEL- Comité de gestion du Centre social	26 600 €	13 000 €	13 600 €
ASSOCIATION FAMILLIALE DE METZ-VALLIERES	41 000 €	20 500 €	20 500 €
APE ASSOPEP Plantières	13 000 €	3 675 €	9 325 €
AMIS	24 000 €	12 000 €	12 000 €
CACS- CENTRE SOCIAL LACOUR	11 300 €	5 650 €	5 650 €
DU COTE DES LOISIRS	146 000 €	74 000 €	72 000 €
FAMILLE LORRAINE DE DEVANT-LES-PONTS	9 000 €	3 500 €	5 500 €
INTERASSOCIATION DE LA GRANGE AUX BOIS	20 000 €	10 000 €	10 000 €
MAISON DES ASSOCIATIONS DU SABLON	18 000 €	8 000 €	10 000 €
MJC BOILEAU PRE GENIE	14 000 €	7 000 €	7 000 €
MJC DES 4 BORNES	22 700 €	11 350 €	11 350 €
MJC METZ BORN Y	45 000 €	15 500 €	29 500 €
MJC METZ SUD	14 000 €	6 000 €	8 000 €
TOTAL	437 000 €	206 375 €	230 625 €

Un avenant à la convention d'objectif et de de moyens définit les sommes allouées à chacun des partenaires.

Les crédits sont inscrits sur l'exercice en cours.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** le versement du solde de la subvention allouée au titre de l'année civile 2012, selon le détail ci-après :

ASSOCIATIONS	Solde subvention 2012
ADAC'S (Centre sociale de Bellecroix)	10 500 €
AD PEP 57	5 700 €
ARC EN CIEL- Comité de gestion du Centre social	13 600 €
ASSOCIATION FAMILLIALE DE METZ-VALLIERES	20 500 €
APE ASSOPEP Plantières	9 325 €
AMIS	12 000 €
CACS- CENTRE SOCIAL LACOUR	5 650 €
DU COTE DES LOISIRS	72 000 €
FAMILLE LORRAINE DE DEVANT-LES-PONTS	5 500 €
INTERASSOCIATION DE LA GRANGE AUX BOIS	10 000 €
MAISON DES ASSOCIATIONS DU SABLON	10 000 €
MJC BOILEAU PRE GENIE	7 000 €
MJC DES 4 BORNES	11 350 €
MJC METZ BORN Y	29 500 €
MJC METZ SUD	8 000 €
TOTAL	230 625 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane (x2), Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 9 M. SCUDERI Thomas, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. JEAN Thierry, Mme DUPONT Laure, Mme MERTZ Claire, M. KRAUSENER Gilbert, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-07 : Règlement intérieur de la restauration scolaire:

Mme BORI, Rapporteur, expose que depuis 2008, la Ville de Metz a souhaité développer un service de restauration scolaire de qualité et accessible à tous les élèves des écoles publiques messines. Elle a notamment adopté une tarification sociale fondée sur les ressources des familles et augmenté fortement les capacités d'accueil : 13 restaurants étaient ouverts en 2007, la Ville dispose aujourd'hui de 24 sites.

Ce développement volontariste a permis d'accompagner une hausse de la fréquentation de 33 % en quatre ans. La restauration scolaire accueillait ainsi 2167 convives en moyenne en 2007/2008 contre 2878 lors de l'année scolaire 2011/2012.

Cette ambition forte a conduit à modifier de manière substantielle le fonctionnement du service municipal de restauration scolaire : ouverture de nouveaux sites, tarification fondée sur le quotient familial, introduction d'une cinquième composante dans les menus, mobilisation des ATSEM pendant la pause méridienne et recrutement de coordinateurs pédagogiques.

En outre, la gestion des présences et les modalités de facturation ont changé depuis la rentrée de septembre 2012, en liaison avec le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion du service et d'un nouveau portail familles.

Ces différentes évolutions rendent nécessaire la refonte du règlement intérieur de la restauration scolaire, qui définit les conditions d'accueil des enfants et les modalités de fonctionnement du service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la proposition de règlement intérieur joint à la présente délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le règlement joint à la présente délibération.

Interventions de : Mme SAGRAFENA Myriam, M. le Maire, Mme BORI Danielle.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 47 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 8 M. FONTE Antoine, M. HETHENER Alain (x2), M. JEAN Thierry, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, Mme DUPONT Laure.

DCM N°12-09-08 : Accueil des élèves des écoles maternelle Le Trimazo et élémentaire Château Aumiot au club des seniors rue de la Ronde – avenant à la convention avec le CCAS:

Mme FERRARO, Rapporteur, expose que depuis 2008, la Ville de Metz a souhaité développer un service de restauration scolaire de qualité et accessible à tous les élèves des écoles publiques messines.

Afin d'accompagner la hausse continue de la fréquentation et d'accueillir les élèves messins dans les meilleures conditions, la Ville de Metz a noué de nombreux partenariats pour accroître le nombre de sites de restauration. Ainsi, des élèves messins sont accueillis au sein des collèges Jules Lagneau et Philippe de Vigneules, à l'INJS ou bien encore dans les résidences séniors Désiremont et Grandmaison du Centre Communal d'Action Sociale.

Ces solutions innovantes, économes des deniers publics, permettent d'accueillir davantage d'enfants tout en limitant le recours aux transports. Dans la continuité du partenariat déjà existant avec le Centre Communal d'Action Sociale, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'accueil des élèves des écoles Le Trimazo et Château Aumiot au club des séniors de la Ronde (Devant les ponts).

Actuellement, les enfants de ces écoles déjeunent au restaurant scolaire des Quatre Bornes, équipement qui a atteint les limites de ses capacités d'accueil, et s'y rendent en bus.

Le club des séniors présente l'avantage d'être situé à proximité immédiate de ces écoles, dont une centaine d'enfants fréquentent la restauration scolaire.

La production des repas ainsi que le service des enfants et leur encadrement seront assurés par la Ville de Metz qui demeure responsable des élèves accueillis sur le site.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2011, une convention régit l'occupation des locaux du Centre Communal d'Action Sociale par le service de restauration scolaire de la Ville de Metz. Il est proposé de modifier cette convention par voie d'avenant, afin d'intégrer l'occupation du club des séniors de la Ronde.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'accueil des élèves des écoles précitées dans ces locaux selon les modalités précisées dans la convention jointe à la présente motion. La mise à disposition est gratuite, charge à la Ville de participer au coût des fluides en versant une contribution de 0.30 € par repas.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'autoriser l'accueil des élèves des écoles Le Trimazo et Château Aumiot dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale affectés au club des séniors de la Ronde,
- **ACCEPTE** les conditions d'accueil définies par la convention et l'avenant joints en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant joint à la présente délibération et tout document se rapportant à cette opération.

Interventions de : M. THIL Patrick, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 43 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote:12 M. MARTALIE Stéphane, M. FONTE Antoine, M. HETHENER Alain (x2), M. JEAN Thierry, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. KRAUSENER Gilbert, M. MARECHAL Jacques, Mme DUPONT Laure, M. KOENIG Sébastien (x2).

DCM N°12-09-09 : Désaffectation de l'école maternelle les Papillons, 4 rue Théodore de Gargan :

Mme FERRARO, Rapporteur, expose que dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Patrotte, le regroupement des maternelles La Flûte Enchantée et les Papillons est enclenché depuis la rentrée 2010, grâce à la mise en place d'une fusion administrative décidée d'un commun accord avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Moselle.

Le regroupement se poursuivra à la rentrée 2012 avec le déménagement des deux classes installées aux Papillons vers la Flûte Enchantée, cette école possédant les capacités d'accueil nécessaires pour l'ensemble des classes.

L'emplacement de l'école les Papillons sera dédié à la construction d'une médiathèque centre social, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal de désaffecter les locaux du Patrimoine scolaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

DE DECIDER :

- la désaffectation des locaux et terrains constituant l'ensemble du site de l'école les Papillons, 4 rue Théodore de Gargan.

Interventions de : M. THIL Patrick, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme

MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, M. LEKADIR Hacène (x2), M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 9 M. FONTE Antoine, M. JEAN Thierry, Mme DUPONT Laure, M. MARECHAL Jacques, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARTALIE Stéphane.

DCM N°12-09-10 : Nuit Blanche-Metz – 5^{ème} Edition:

M. SCHUMAN, Rapporteur, expose que Nuit Blanche-Metz a rassemblé plus de 130 000 spectateurs en 2011, fédère un public de plus en plus nombreux et confirme ainsi son succès populaire chaque année. La cinquième édition de la manifestation, qui se déroulera le vendredi 05 octobre prochain, investira le quartier impérial et le nouveau quartier de l'amphithéâtre en traversant le temps et les époques et en interrogeant l'architecture de ces lieux inédits et de ces espaces si particuliers. D'un côté, une ville qui, il y a plus d'un siècle, s'est voulue et pensée « nouvelle », de l'autre, une ville qui continue à se construire et à s'édifier.

Les artistes seront invités à revisiter entre autre la Gare SNCF, la Chapelle du Grand Séminaire, La Poste centrale, le Centre Pompidou-Metz ainsi que l'avenue Foch qui découvrira, pour une nuit, sa fonction piétonne et invitera le public à lever les yeux au ciel. La programmation artistique s'est effectuée en collaboration avec les associations et structures locales (Octave Cowbell, Faux Mouvement, Module Ranch, My Art, Musiques Volantes, Salle Braun, Lycée agricole de Courcelles Chaussy) ainsi qu'en partenariat avec des institutions culturelles (Centre Pompidou-Metz, EPCC Metz en scènes, MUDAM Luxembourg, Casino du Luxembourg, le Kiosque Mayenne...).

Cette cinquième édition permettra aux familles et à toutes les générations de se croiser et se rencontrer pour vivre un moment convivial lors de cette soirée qui se déroulera de 18 H à 2 H le lendemain matin.

Nuit Blanche 5 aura été aussi l'occasion de découvrir les projets de résidences artistiques qui ont eu lieu cet été à l'occasion du laboratoire artistique NBLAB du 12 juillet au 12 août dernier à l'église des Trinitaires et qui a accueilli de nombreux artistes et visiteurs autour de la création contemporaine.

De même, un temps dédié aux enfants, « la Nuit Blanche des Petits », a été l'occasion d'initier les plus jeunes à l'art contemporain du 12 au 19 septembre dans le cadre de nombreux spectacles, ateliers de design culinaire, workshop et créations sonores.

Un manuel scolaire artistique sera distribué à tous les élèves de cours préparatoire des écoles publiques de la Ville de Metz et une œuvre pérenne et mobile voyagera d'école en école au cours de l'année pour éveiller les petits aux arts visuels et à la musique contemporaine.

Enfin, Nuit Blanche-Metz proposera un nouveau dispositif, « La Voie Lactée », en organisant sur le territoire régional une programmation artistique itinérante du 26 septembre au 6 octobre. Ainsi des artistes messins se produiront dans les Villes de Thionville, Nancy, Paris et Amiens en partenariat avec des structures culturelles et le réseau Nuit Blanche.

La recette totale de ces opérations est estimée à 624 100 € répartie de la manière suivante :

➤ Mécénat et Sponsoring : 274 100 €

- Ville de Metz : 250 000 €
- Conseil Régional de Lorraine : 45 000 €
- DRAC Lorraine : 10 000 €
- Metz Métropole : 45 000 €

Par ailleurs, au-delà d'un soutien financier à la manifestation, plusieurs entreprises s'engagent à apporter leur soutien en moyens et en compétences.

Les dépenses totales relatives à cette opération se répartissent comme suit :

- Subvention associations : 113 900 €
- Contrats artistiques : 260 603 €
- Prestations Techniques, logistique, sécurité et régie général : 249 597 €

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations participant à la Nuit Blanche 2012 pour un montant global de 77 400 € selon le détail ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Le lycée agricole de Courcelles - Chaussy	1 000
Association My Art	9 000
Association Modul Ranch	2 000
Association le Kiosque	5 000
Association Octave Cowbell	13 000
Association Musiques volantes	16 700
Salle Braun	700
Association Personne Records	30 000
TOTAL	77 400

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires ainsi que leurs avenants éventuels.

DÉCIDE d'accepter les participations proposées ci-après pour un montant global de 274 100 €.

APSYS	10 000,00
Appia Lorraine	2 500,00
Arènes de Metz	2 000,00

BATIGERE SARL	7 500,00
Bouygues Perthuy	10 000,00
Banques Populaires Lorraine	13 000,00
Caisse d'Epargne	5 000,00
Caisse des dépôts et des consignations	6 000,00
CDCL Lorraine	5 000,00
Centrale Pause	5 000,00
Claude Rizzon	10 000,00
Colas Est	5 000,00
Constantini	10 000,00
Degremont Suez	1 500,00
Demathieu et Bard	10 000,00
Dumur Immobilier	11 000,00
Etde	7 500,00
Fiat (Groupe Gouth)	100,00
Foncière des régions	8 000,00
Fondation Kronenbourg	3 000,00
Groupe Lazard	2 500,00
Hiebert	2 500,00
Ingerop	1 000,00
Jacob (société)	2 000,00
Jean Lefebvre	5 000,00
Lingenheld	5 000,00
Lotz	2 000,00
Manulor	12 500,00
Muller TP	30 000,00
Nacarat	5 000,00
Nexity	2 500,00
Orange	10 000,00

Quadral Prom alliance	2 500,00
Screg	3 000,00
Silix	2 000,00
Simply Market	15 000,00
St Gobain	5 000,00
Trabet	10 000,00
Uem	10 000,00
Urbis Park	3 000,00
Van Hool	5 000,00
Cottel réseaux	1 500,00
Ingetec	1 000,00
Label	2 000,00
L'atout Pierre	2 000,00
TOTAL	274 100,00

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat et de mécénat avec les interlocuteurs sollicités, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à Nuit Blanche 2012.

SOLLICITE les subventions auxquelles la ville peut prétendre.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. le Maire.

Explications de vote demandées par : M. LEBEAU Emmanuel, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 37 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélina, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

Voix contre : 2 M. LEBEAU Emmanuel (x2)

Abstentions : 12 M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain (x2).

Absents au moment du vote: 4 M. JEAN Thierry, M. KOENIG Sébastien (x2) M. MARTALIE Stéphane.

DCM N°12-09-11 : Versement d'une subvention à la Fabrique de la Cathédrale:

Mme BRESSON, Rapporteur, expose que la Fabrique de la Cathédrale de Metz a sollicité la participation financière de la Ville de Metz aux frais de chauffage de l'édifice qui appartient à l'Etat.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 1990, la Municipalité a décidé de participer aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 75 % du montant des factures arrêtées pour chacune des périodes de chauffe.

Le coût total des consommations, pour la période de juillet 2011 à juin 2012, s'élève à 20 530,39 €.

Il est proposé d'attribuer, à la Fabrique de la Cathédrale, une subvention d'un montant de 15 397,79 € représentant 75% du montant total des factures.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER** une subvention à la Fabrique de la Cathédrale d'un montant de 15 397,79€ représentant 75 % du montant total des factures qui s'élève à 20 530,39 €. Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 48 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane (x2), Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote:7 M. SCHUMAN William, M. JEAN Thierry, M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARTALIE Stéphane, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

DCM N°12-09-12 : Agrément du don du fonds Knoepfler-Durutte par la famille Hammen :

Mme MERTZ, Rapporteur, expose qu'en acquérant une maison, sise sur la commune de Mey, qui avait été occupée au 19^e siècle par le compositeur messin Camille DURUTTE, feu le Dr. Jean-Louis HAMMEN et son épouse ont trouvé une importante documentation (correspondances familiales, partition manuscrite, photographies sur papier ou plaques de verre), en grande déshérence.

Le sauvetage du fonds, inventorié dans le cadre de la préparation d'un doctorat, a pu être entrepris grâce notamment au concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine, mais compte tenu de la problématique de la conservation pérenne de ces documents fragiles et de leur intérêt historique, la famille HAMMEN a accepté d'en faire don aux Bibliothèques-Médiathèques de Metz, déjà détentrices d'un important patrimoine musical ancien et moderne.

Cet accord est conditionné par la numérisation rapide par les Bibliothèques-Médiathèques de Metz de quelques pièces qui pourraient être utiles à la valorisation du patrimoine de la commune de Mey.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le don des documents du fonds KNOEPFLER- DURUTTE.
- **D'ORGANISER** au sein des manuscrits des BMM une « collection Camille DURUTTE »
- **DE REALISER** la numérisation prioritaire des documents demandés par la famille HAMMEN afin de valoriser la mémoire du compositeur Camille DURUTTE et d'en céder gracieusement le droit d'usage à la famille HAMMEN et à la commune de Mey.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce et document contractuels se rapportant à cette opération.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 46 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OËSTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote:9 M. SCHUMAN William, M. JEAN Thierry, M. KOENIG Sébastien (x2), M. HETHENER Alain (x2), M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. MARTALIE Stéphane.

DCM N°12-09-13 : Accueil des étudiants étrangers à Metz :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose que la municipalité œuvre depuis 2008 à développer et améliorer l'accueil des étudiants dans la ville et tout particulièrement celui des étudiants étrangers qui sont plus de 3000 à Metz.

C'est en ce sens que la Ville et Metz Métropole reconduiront pour la troisième année consécutive l'opération « Echanges Gourmands ». Dans le prolongement de ce qui a déjà été entrepris, une manifestation d'accueil d'étudiants et chercheurs étrangers sera ainsi organisée les 24 et 25 novembre prochains afin recevoir dignement nos étudiants et chercheurs étrangers et de les mettre en lien avec les familles messines et de l'agglomération pour partager un repas dominical. En 2011, 131 jeunes ont été reçus à l'Hôtel de Ville et ont été invités dans 44 familles messines et de l'agglomération.

Au-delà de cet aspect festif, la Ville soutient l'accueil des étudiants étrangers au quotidien, notamment au travers du soutien et de l'accompagnement de l'Association Inter-Cultures Promotion (A.I.C.P). Cette dernière, fondée en 2003, axe son action pour et avec les étudiants étrangers. Dans cette perspective, elle propose notamment un accueil permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants d'origine étrangère. En complément de ces dispositions d'accueil existantes, elle assure des permanences à chaque rentrée, du 1er septembre au 30 novembre (tous les jours, soirs et week-ends) à la Maison de l'Etudiant sur le campus du Saulcy.

Ce projet d'accueil implique une permanence téléphonique 7j/7, un accompagnement des nouveaux étudiants dans leurs démarches administratives (aide aux étudiants en précarité administratives, sans-papiers...), une aide d'urgence aux primo arrivants, une proposition de solutions de logement provisoire d'urgence (logements de La Patrotte), et enfin, une aide matérielle liée à leur installation. Une journée culturelle d'accueil et d'intégration vient renforcer cette action, afin de permettre aux étudiants de prendre contact avec les acteurs de la vie étudiante, de bénéficier d'une bonne intégration dans la cité et de découvrir la gastronomie Lorraine.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 17 910 €. Les partenaires sont l'Université de Lorraine (4 000 €), Metz Métropole (3 000 €), autres partenaires (1 700 €). Il est proposé de reconduire la subvention de la Ville, d'un montant de 3 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE SOUTENIR** l'association Inter Culture Promotion (AICP) et de lui verser une subvention de 3 000 € pour son projet d'accueil des nouveaux étudiants étrangers.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour :45 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia,

M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 10 M. SCHUMAN William, M. JEAN Thierry, M. KOENIG Sébastien (x2) M. MARTALIE Stéphane, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°12-09-14 : Attribution de bourses et de parrainages au titre du dispositif « Envie d'Agir » :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que il est proposé au Conseil Municipal de soutenir deux projets au titre du dispositif Projet Jeunes, dont la prise en charge d'une bourse, et un projet au titre de Défi Jeunes, sous condition d'attribution d'une bourse par les jurys Envie d'Agir compétents, pour un montant total de **4 000 €**.

PROJET JEUNES

Lydie DELOCHE : « Volta do Brasil (Autour du Brésil) » - animation locale

Lydie, élève de Capoeira depuis plusieurs années, est revenue d'un voyage au Brésil avec le désir de faire découvrir, en lien avec l'association Collectif Art, les arts locaux dans sa ville d'origine, Metz : Samba, Capoeira et Battucada. Cela se fera les 17 et 18 novembre 2012 au cours d'un week-end riche en animations, ateliers et prestations artistiques ouverts à toutes et tous. Le coût total de l'opération s'élève à 3 400 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage de 1 000 € ainsi que la prise en charge de la Bourse Envie d'Agir pour un montant de 1 000 € également.

Souheila ELGHAZI : « The Revelation » - animation locale

Huit adolescents messins âgés de 12 à 17 ans, tous originaires du quartier de Bellecroix ont créé il y a 3 ans un collectif de danse hip-hop. Après avoir longtemps pratiqué leur discipline avec enthousiasme dans la rue, les 7 jeunes filles et le garçon qui composent le groupe sont désormais accompagnés par le Centre Social de leur secteur et préparent un spectacle qu'ils ont eux-mêmes imaginé et créé et qu'ils présenteront dans divers villes françaises et transfrontalières. Le coût total de l'action s'élève à 8 000 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage d'un montant de 1 000 €.

DEFI JEUNES

Renaud AIVALIOTIS : « Créateur de mode » - animation locale

Jeune créateur de mode indépendant dont l'atelier professionnel vient de voir le jour, Renaud projette d'organiser un défilé « haute couture » à Metz en septembre 2013. Il y présentera sa collection personnelle composée d'une trentaine de tenues sur la thématique « Passé, présent, futur ». Le coût total de l'opération s'élève à 6 550 €. Il est proposé l'attribution d'un parrainage à hauteur de 1 000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'ATTRIBUER

au Centre d'Information et de Documentation Jeunesse une subvention de **2 000 €** au titre du dispositif Envie d'agir et au bénéfice des projets suivants :

- The Revelation (Souheila ELGHAZI) 1 000 €
- Créateur de Mode (Renaud AIVALIOTIS) 1 000 €

à l'association Collectif Art une subvention de **2 000 €** au titre du dispositif Envie d'agir et au bénéfice du projet « Volta do Brasil (Autour du Brésil) » porté par Lydie DELOCHE.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **4 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne.

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 11 M. SCHUMAN William, M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry, M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARTALIE Stéphane, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°12-09-15 : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire :

M. SCUDERI, Rapporteur, expose qu'il est proposé d'attribuer, à l'Association Nationale pour la Promotion de l'Education Routière (ANPER) deux subventions dans le cadre du dispositif Bourse au Permis de Conduire pour un montant total de 44 500 €.

Créé en 2009, le dispositif a permis la délivrance de 183 bourses permettant l'accès à la formation au permis de conduire à des jeunes, suivis à 95% par la Mission Locale de Metz. Les jeunes femmes représentent 74% de ces bénéficiaires. Les associations ayant accueilli les jeunes pour la contrepartie "bénévolat" sont au nombre de 65, et ce volet est bien perçu aussi bien par les jeunes que les structures qui les accueillent.

1. Attribution de bourses au permis de conduire

Depuis 2009, la Ville de Metz mobilise tous les ans une enveloppe de 40 000 €, destinée à soutenir financièrement les jeunes messins de 18 à 26 ans dans leur démarche d'apprentissage de la conduite automobile à travers le dispositif « Bourse au Permis de Conduire ». Celui-ci prévoit en effet l'attribution d'une aide à hauteur de 800 € en échange de 105 heures de travail bénévole au sein d'une association messine et la somme totale réservée correspond à 50 bourses de 800€.

Le Comité Technique de la Bourse au Permis de Conduire, réuni mensuellement et après instruction approfondie des dossiers de candidature, désigne les jeunes qui bénéficieront d'une bourse. Les modalités administratives du dispositif prévoient le versement des subventions correspondant au montant des bourses attribuées à l'association ANPER (Association Nationale pour la Promotion à l'Éducation Routière), partenaire de l'action, qui se charge de les attribuer aux auto-écoles désignées par les boursiers. A ce jour, la totalité des bourses ayant été attribuées, il est proposé de procéder au versement de la somme correspondante à l'association, soit 40 000 €.

2 . Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'association ANPER

L'antenne départementale de l'association ANPER (Association Nationale Pour l'Education Routière) au titre de l'organisation du dispositif Bourse au Permis de Conduire, gère les bourses versées par la Ville de Metz en les distribuant aux auto-écoles lorsqu'un boursier s'y inscrit. L'association s'assure en outre du suivi de la formation par les candidats et de l'administration de leurs dossiers. Elle est également chargée de l'évaluation des boursiers au terme de leur formation routière et participe enfin aux réunions du Comité Technique qui instruit les dossiers de demande de bourse et travaille à la mise en place des modalités de fonctionnement du dispositif.

L'ANPER connaît des coûts de fonctionnement inhérents à son activité au titre du dispositif. C'est pourquoi l'association a sollicité la Ville de Metz pour une subvention de fonctionnement. Au regard du rôle déterminant de l'ANPER dans la mise en place de la Bourse au Permis de Conduire et des missions qui lui incombent au titre de ce programme, il est proposé d'accorder une subvention de 4 500 € pour l'exercice 2012.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER les subventions suivantes** à l'association ANPER pour un montant total de **44 500 €** et selon le détail suivant :
 1. Fonctionnement 4 500 €
 2. Solde Bourses au permis de conduire 40 000 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et des bourses, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M.

PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 11 M. SCHUMAN William, M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry, M. KOENIG Sébastien (x2) M. MARTALIE Stéphane, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

DCM N°12-09-15b : Attribution de subvention à une Association Socio-Educative:

M. SCUDERI, Rapporteur, expose que dans le cadre du démarrage de sa saison 2012//2013, la Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud sollicite une avance à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera allouée au titre de la mise en place de son projet d'animation sur le secteur de Metz Sud. Cette association, qui mène une action d'éducation populaire importante sur le quartier au bénéfice de quelques 841 adhérents, doit en effet faire face à une situation financière délicate mais conjoncturelle compte tenu notamment de départs en retraite et sollicite le soutien de la Ville afin de faire face aux dépenses de fin d'année que l'état de sa trésorerie ne permet pas d'honorer. Aussi, il est proposé d'accorder une aide au démarrage de la saison 2012/2013 à hauteur de 23000 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** à la Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud une avance à valoir sur la subvention 2013 d'un montant de **23 000 €**.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.

La dépense totale s'élève à **23 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 44 M. GROS Dominique, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam

(x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 11 M. SCHUMAN William, M. LIOGER Richard, M. JEAN Thierry, M. KOENIG Sébastien (x2), M. MARTALIE Stéphane, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. HETHENER Alain (x2), Mme COLIN-OESTERLE Nathalie.

DCM N°12-09-16 : Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz:

M. BELHADDAD, Rapporteur, expose que dans le cadre du soutien qu'elle apporte depuis 2003 notamment aux actions de formation, d'animation et de cohésion sociale mises en place par l'Association FC Metz, la Ville de Metz a accepté de verser, en mars 2012, une subvention de 200 000 € à l'Association.

Pour répondre à la demande de l'Association et en prévision de la préparation de la prochaine saison, il est proposé au Conseil Municipal de verser un complément de subvention d'un montant de 700 000 € au titre de la saison sportive 2012-2013.

Comme pour les saisons précédentes, cette subvention permettra de financer le fonctionnement :

- du Centre de Formation et notamment les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des joueurs accueillis, à l'encadrement sportif ainsi qu'au suivi individualisé médical, scolaire et sportif des jeunes,

- du Centre de Préformation ainsi que les dépenses relatives au développement de la politique régionale qui se traduit par la collaboration et le soutien apportés aux sections sportives de l'agglomération messine,

- de l'Ecole de Football (accueil, encadrement, transport...).

Elle permettra par ailleurs de soutenir financièrement les actions d'animation mises en place par l'Association.

Il convient de noter les bons résultats obtenus par les jeunes sportifs issus du centre de formation avec plus de 95 % de réussite (13 baccalauréats dont 5 avec mention, 2 BEP et 6 CAP Métiers du Football).

Sportivement, le centre de formation a également su se distinguer grâce à certaines équipes telles que les U17 qui ont remporté cette saison la Coupe de Lorraine, les U15 Champions de Chine, d'Alsace-Lorraine et vainqueurs de la Coupe de Lorraine ainsi que les U13 vainqueurs de l'étape régionale de la Coupe Nationale et qualifiés pour la finale Nationale.

Enfin, il est important de souligner le travail partenarial engagé par l'Association depuis plusieurs saisons avec des pays comme la Chine et le Sénégal, lui permettant ainsi de partager son expérience en matière de formation des jeunes joueurs.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE VERSER**, en complément de la subvention de 200 000 €, une subvention de 700 000 € à l'Association Football Club de Metz au titre de la participation financière de la Ville pour la saison sportive 2012-2013.
- **D'AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre de notification et la convention ci-annexée, à intervenir entre la Ville de Metz et l'Association Football Club de Metz pour définir les conditions d'octroi de cette subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

EXAMEN DE L'AMENDEMENT DE M. LEBEAU.

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal du dépôt d'une proposition d'amendement par Monsieur LEBEAU.

Sans qu'il y ait eu discussion, le Conseil Municipal décide de statuer sur l'amendement.

Le débat étant accepté par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEBEAU.

Après discussion et vote, l'amendement de M. LEBEAU est : REJETE.

Voix « pour » l'amendement : 14 M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix « contre » l'amendement : 37 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène.

Absents au moment du vote: 4 Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

EXAMEN DU PROJET DE DCM N° 16.

Interventions de : M. LEBEAU Emmanuel, M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire, Mme SAADI Sélima.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. DARBOIS René, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2) M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 4 Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-17 : Financement d'actions dans le cadre de la politique de la ville :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que lors des Conseils Municipaux du 23 février, du 29 mars du 26 avril et du 5 juillet derniers, les premières programmations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ont été approuvées et ont permis d'engager 950 749 € de la ville de Metz (soit 83% de l'enveloppe annuelle), en complément de 409 422 € engagés par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (soit 88% de l'enveloppe annuelle).

Les actions retenues dans le CUCS font l'objet d'une programmation concertée avec l'Etat, lequel définit un niveau d'engagement selon des priorités essentiellement thématiques (réussite éducative, emploi et insertion professionnelle, prévention de la délinquance et tranquillité publique). Les projets associatifs que l'Etat ne juge pas prioritaires peuvent faire l'objet d'un financement intégral ou majoré par la Ville, dès lors qu'ils contribuent au lien social, au développement de la citoyenneté, à l'animation en faveur de la jeunesse ou à l'accompagnement des opérations de rénovation urbaine.

La présente délibération vise 24 dossiers complémentaires, 5 constituent des projets nouveaux ou renforcés, 6 sont des « ateliers jeunes », 3 des dossiers « OVVV) (Opération Ville-Vie-Vacances) et 1 « CLAS » (Contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Cette programmation complémentaire prend notamment acte du transfert des activités d'insertion de l'AIEM à l'association « Grand Sauvoy », au terme d'une consultation menée par l'association et après avis à la fois des financeurs de l'activité et du Comité d'entreprise.

Les nouveaux projets concernent essentiellement le champ de la prévention de la délinquance.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan d'activité et un compte-rendu financier des actions concernées.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le solde des crédits disponibles au titre du Contrat urbain de cohésion sociale en participant au financement des projets suivants pour un montant total de 128 803 €.

RECONDUCTION DE PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Grand Sauvoy : Ateliers de quartier de Metz-Borny

Ces ateliers (employés de collectivités, ouvriers polyvalents du bâtiment, ouvriers peintres) sont des outils d'insertion par l'activité économique. Ils accueillent 52 personnes bénéficiaires du RSA qui sont embauchées en contrat unique d'insertion. Ils mettent en situation de travail des personnes en difficulté sociale habitant Metz-Borny. Reprise de l'action menée par l'AIEM du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012.

Coût total : 470 091 €

Subvention Ville de Metz : **29 000 €**

Le Grand Sauvoy : Entraide Propreté

C'est un chantier d'insertion par l'activité économique qui met au travail 10 jeunes en difficultés sur des postes annuels, dans une activité d'entretien et de réfection de peinture des salles d'attentes de gares SNCF. Reprise de l'action menée par l'AIEM du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012.

Coût total : 94 670 €

Subvention Ville de Metz : **9 510 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Comité de Gestion des Centres Sociaux : Ecrivain public

Il s'agit d'apporter au public du quartier de Metz-Borny qui rencontre des difficultés de compréhension, de lecture et d'écriture, une aide dans les démarches liées au quotidien (logement, santé, famille, budget). L'objectif poursuivi est de permettre à la population de comprendre et de trouver des points de repère dans son environnement institutionnel et domestique.

Coût total : 18 817 €

Subvention Ville de Metz : **3 000 €**

CMSEA : Mobilisation pour les chantiers péculés

Il s'agit de donner la possibilité aux personnes prises en charge par l'association, de prendre pied dans le monde du travail par la proposition d'une activité d'utilité sociale en contrepartie d'aides financières liées à la gestion quotidienne.

Coût global : 22 400 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

MJC Boileau : Ateliers et activités secteur adolescence

Ces actions seront menées dans les domaines sportifs (danse hip-hop, sports de loisirs, ultimate...) et les projets culturels (cinéma, vidéo, photo, chant, musique, écriture...). Elles ont une visée éducative mais également de participation citoyenne des jeunes, d'ouverture à la culture, de prévention des risques et de renforcement de la relation parentale.

Coût du projet : 5 720 €

Subvention Ville de Metz : **1 720 €**

MJC BORNLY : Projet familles

Soucieuse de développer ses actions éducatives en direction de tous les publics, la MJC a souhaité renforcer le lien enfants/parents par le biais d'actions spécifiques comme les journées « sorties familiales », les « cafés papote » en partenariat avec la ludothèque, la médiathèque et de nombreuses associations du quartier de Metz-Bornly.

Coût du projet : 10 950 €

Subvention Ville de Metz : **4 000 €**

NAN BARA : Actions culturelles et artistiques

Les ateliers proposés (danse hip-hop, danses africaines, orientales, hindoues, percussions du monde, activités manuelles, décoration, maquillage, bricolage...) sont effectués dans le cadre de partenariats avec les structures associatives de quartiers avec des enfants et jeunes intéressés et impliqués. Ces ateliers concourent au développement du lien social, de la dynamique sociale, de la médiation culturelle et éducative.

Coût du projet : 23 000 €

Subvention Ville de Metz : **4 500 €**

EDUCATION

CMSEA : Aide à la réussite

Il s'agit de mettre en place, divers projets éducatifs à l'intention de 55 jeunes en difficulté d'insertion sociale, repérés par la Prévention spécialisée en partenariat avec les collèges, les familles et les adultes du quartier de Metz-Hannaux-Frécot-Barral.

Projet « Parole des anciens » : création du lien entre les générations avec valorisation et concrétisation de ce travail par une exposition photographique et auditive.

Projet BAFA : formation de jeunes dans le domaine de l'animation.

Travail spécifique auprès des filles et des familles : mise en place d'un Point Accueil Filles avec différentes thématiques (santé, nutrition, modes de contraception, recherche d'emploi, réseaux sociaux, la famille...).

Aide à la réussite scolaire : Travail avec un groupe de jeunes scolarisés aux collèges Rabelais et Paul Verlaine (secteur SEGPA) sur l'inclusion, l'exclusion, atelier avec les PEP 57 et une association de théâtre ou de vidéo

Coût du projet : 24 750 €

Subvention Ville de Metz : **8 000 €**

SANTE, ACCES AUX SOINS

ADAC'S : Fête de la Soupe

Cette action permettra de développer un travail d'information autour de la santé (consommation de fruits et de légumes) notamment grâce à une exposition qui présentera des messages clairs sur ce thème. Un spectacle sera offert aux enfants des écoles maternelles et une séance de cinéma sera ouverte à tous les publics. 21 lieux de dégustation seront organisés par les habitants dans des lieux publics ou insolites (18 seront ouverts à tous les habitants du quartier) afin de valoriser l'image du quartier Bellecroix.

Coût du projet : 13 500 €

Subvention Ville de Metz : **3 500 €**

NOUVEAUX PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

AFIJ : Action d'accompagnement des jeunes diplômés

Le projet consiste à favoriser l'accès à la fonction publique de jeunes diplômés des quartiers de la politique de la ville. La découverte des fonctions publiques et des métiers est notamment assurée par la mobilisation de parrains issus des fonctions publiques. Les partenaires associés seront le CNFPT, la Ville de Metz, le Conseil Régional, la Préfecture, le Conseil Général, l'hôpital de Mercy.

Coût : 20 000 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CMSEA : Nouvelle donne à Borny

Le service Politique de la Ville et le service En Amont du CMSEA proposent un programme d'actions pour limiter les effets néfastes du trafic de drogue sur la vie du quartier de Borny et de ses habitants. Cette action a pour objectif d'appréhender et comprendre les phénomènes subjacents et émanant du « deal » afin de mieux appréhender l'impact que peut avoir le trafic de drogue dans le quartier et son influence sur la vie des habitants mais également le travail des professionnels de terrains. A partir d'un premier recensement des réalités vécues et d'une cartographie subjective des points noirs et des risques dans le quartier, il s'agit d'établir collectivement une stratégie visant la pertinence des projets associatifs, la réappropriation de l'espace public, la protection des victimes (toxicomanes mais aussi pré-adolescents et adolescents et familles vivant sous la pression).

Ce nouveau programme d'actions s'inscrit conjointement dans le cadre de l'Atelier Santé-Ville, du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et du Programme de Réussite Educative, en lien fort avec la Gestion Urbaine de Proximité.

Coût du projet : 31 570 €

Subvention Ville de Metz : **25 070 €**

Espace Solidarité : Animation du Point Accueil Solidarité en gare de Metz

L'errance des jeunes de moins de 25 ans se développe à Metz, comme dans la majorité des grandes villes. Elle gagne du terrain par rapport aux autres composantes de la population SDF. L'objectif visé est de réaliser des orientations des publics en errance notamment dans les structures adaptées de l'agglomération messine pour une file de plus de 950 personnes. Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance afin d'anticiper les nouveaux flux générés par le Mettis.

Coût du projet : 148 000 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

La Passerelle : Réalisation d'un film sur l'histoire de Borny

Association historique du quartier, l'association La Passerelle a constitué, au fil des années, une ressource documentaire mobilisée aujourd'hui pour le cinquantenaire du rattachement de Borny à Metz. Un support vidéo, un site Internet dédié et une exposition seront réalisés et présentés lors des six

prochains mois.

Coût total : 2 000 €

Subvention Ville de Metz : **2 000 €**

ZIKAMINE : Projet ciné-concert

Projet de création d'un spectacle audio-vidéo sur le thème du football, mené en lien avec la MJC Boileau-Pré-Génie, la MJC de Borny et le FC Metz. Il comprend l'animation d'ateliers d'écriture, de composition de la musique et de réalisation vidéo. Le spectacle produit sera présenté à Borny, mais également dans le cadre du festival Zikametz. Par le lien entre une association spécialisée dans les musiques actuelles et des MJC situées dans les quartiers sensibles, cette initiative s'inscrit dans la préfiguration de la création de la Boîte à Musique à Metz-Borny. Par ailleurs, les deux structures d'éducation populaire partenaires seront prochainement reliées par Mettis et pourront envisager la poursuite de partenariats sous cet angle.

Coût total : 8 900 €

Subvention Ville de Metz : **7 000 €**

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, Trinitaires, en préfiguration de l'ouverture de la BAM).

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes :

	COUT GLOBAL	PARTICIPATION VILLE
<u>APSYS</u>		
Plantation et fleurissement au square (Boileau-Prégénie)	2 075 €	238 €
Remise en peinture d'un local (Patrotte)	2 040 €	520 €
Entretien au cimetière du Sablon	595 €	295 €
Rénovation et animation en EPAD (Metz-Borny)	1 195 €	300 €
Animation de rues (Metz-Borny)	595 €	300 €
<u>MJC BOILEAU</u>		
Remise en état d'une cour (Woippy)	1 900 €	150 €

Soit un total de **1 803 €**

Le programme Ville-Vie-Vacances est un dispositif complémentaire au Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur le volet « Citoyenneté et Prévention de la Délinquance ».

S'adressant à des jeunes de 11 à 18 ans, il permet aux associations et aux clubs de prévention spécialisée, de mettre en œuvre des projets destinés à accompagner des jeunes en difficulté d'insertion

sociale. La grande majorité des projets s'appuie sur une démarche de dépaysement des jeunes, pour permettre de dépasser le seul horizon de leur quartier et mettre en œuvre, avec eux, un projet pédagogique.

La Ville de Metz soutient les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement sur le long terme, le cas échéant en articulation avec les Ateliers Jeunes ou s'inscrivant dans le secteur « jeunes » des associations socio-éducatives de proximité. Cette démarche permet ainsi à la Ville de compléter les crédits de droit commun au profit des populations des quartiers de la Politique de la Ville.

TOUSSAINT ET NOEL 2012

	COUT GLOBAL	PARTICIPATION VILLE
<u>BOUCHE A OREILLE</u>		
Ateliers photographique et studio (Metz-Borny)	2 454 €	1 500 €
<u>CENTRE LACOUR</u>		
Réhabilitation d'un poste de santé Au Sénégal (Metz-Nord)	28 830 €	5 000 €
<u>MJC BORNLY</u>		
De Borny à Boileau (Metz-Nord et Metz-Borny)	11 078 €	3 200 €

Soit un total de **9 700 €**

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Ce dispositif s'adresse aux enfants scolarisés en école primaire et au collège, résidant sur les quartiers dits « politique de la ville ». Ils sont pris en charge le soir après l'école, par les associations, afin de bénéficier d'aide au travail scolaire, d'appui à l'apprentissage des leçons, à l'organisation personnelle, ainsi que de diverses activités à vocation culturelle.

Les parents sont mobilisés pour participer à des séances et ainsi valoriser leurs compétences pour améliorer leur implication dans la scolarité de leurs enfants.

PARTICIPATION VILLE

AFA

Quartier de Metz-Bornly	5 000 €
-------------------------	----------------

Soit un total de **5 000 €**

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER et de participer pour une dépense de 128 803 € au financement des actions suivantes :

ADAC'S

Fête de la Soupe	3 500 €
------------------	---------

AFA

CLAS	5 000 €
------	---------

<u>AFIJ</u>	
Action en faveur des jeunes diplômés	5 000 €
<u>AP SIS-EMERGENCE</u>	
AJ – Plantation et fleurissement au square	238 €
AJ – Remise en peinture d'un local	520 €
AJ – Entretien au cimetière du Sablon	295 €
AJ – Rénovation et animation en EPAD	300 €
AJ – Animation de rues	300 €
<u>BOUCHE A OREILLE</u>	
O V V V – Ateliers photographique et studio	1 500 €
<u>CENTRE LACOUR</u>	
O V V V – Réhabilitation d'un poste de santé au Sénégal	5 000 €
<u>CMSEA</u>	
Mobilisation pour les chantiers pécules	5 000 €
Aide à la réussite	8 000 €
Nouvelle donne à Borny	25 070 €
<u>COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX</u>	
Ecrivain Public	3 000 €
<u>ESPACE SOLIDARITE</u>	
Animation du PAS en gare de Metz	5 000 €
<u>LE GRAND SAUVOY</u>	
Ateliers de quartier de Metz-Borny	29 000 €
Entraide propreté	9 510 €
<u>MJC BOILEAU</u>	
Ateliers et activités du secteur adolescents	1 720 €
AJ - Remise en état d'une cour	150 €
<u>MJC BORN Y</u>	
Projet familles	4 000 €
O V V V – De Borny à Boileau	3 200 €
<u>NAN BARA</u>	
Activités culturelles et artistiques	4 500 €
<u>LA PASSERELLE</u>	
Réalisation d'un film sur l'histoire de Metz-Borny	2 000 €
<u>ZIKAMINE</u>	
Projet ciné-concert	7 000 €

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées,

D'IMPUTER ces dépenses aux crédits inscrits à l'exercice en cours.

Interventions de : M. HETHENER Alain, Mme PALLEZ Christiane et Mme KAUCIC Isabelle.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 3 M. SCUDERI Thomas, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-18 : Financement d'actions dans le cadre du Plan territorial de Prévention et de Lutte contre les Discriminations:

M. MARTALIE, Rapporteur, expose que nous entrons aujourd'hui dans la quatrième année du Plan de Prévention et de Lutte Contre les Discriminations (PPLCD), symbole de l'engagement de la Ville de Metz de lutter, aux côtés de l'Etat, contre toutes les formes de discriminations et de promouvoir l'égalité de traitement. A ce titre, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances (Acsé) contribue au financement de ce dispositif à hauteur de 5 000 € au titre de l'exercice en cours.

Le développement et l'ancrage de ce plan de lutte et de prévention sont rendus possibles par le soutien apporté à des projets, dont le contenu et les objectifs répondent à la préoccupation de privilégier une approche cohérente en direction du public. Les subventions versées au titre du PPLCD sont donc de deux ordres, celles soutenant le travail de tous les jours des associations, particulièrement dans le domaine de la sensibilisation et dans celui de l'aide aux victimes, et celles liées à Novembre de l'Egalité.

Novembre de l'Egalité, qui en est à sa deuxième année, a été imaginé comme un point fort de l'engagement de la Ville et de ses partenaires, en démontrant, si besoin est, que la question de la

prévention des discriminations est l'affaire de toutes et de tous. Le programme 2012 souscrit à cette dynamique volontariste en priorisant l'objectif de rencontrer et de sensibiliser un large public sur les enjeux de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination, au moyen d'animations, de spectacles, de conférences-débats et d'expositions, développées au cœur de l'espace public.

Le présent programme d'actions revêt un caractère innovant car il s'agit pour la Municipalité de soutenir des projets associatifs créés spécialement pour Novembre de l'Égalité, mais également pour développer de nouveaux partenariats sur le volet sensibilisation. Il vient en complément des subventions votées au Conseil Municipal du 26 avril 2012 pour un montant total de 7 600 €.

Dans ce contexte, il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 10 150 €.

ACTIONS DANS LE CADRE DE NOVEMBRE DE L'EGALITE

Couleurs Gaies : Livres vivants

Dans le cadre de Novembre de l'Égalité et en lien avec les autres acteurs de la lutte contre les discriminations, Couleurs Gaies propose de faire rencontrer le public avec des livres vivants. Ces livres vivants, des personnes ayant subi des discriminations ou des militants d'associations LCD, pourront être « empruntés » pendant 20 à 30 mn par les passants pour discuter de leur expérience et faire ainsi prendre conscience de la réalité des discriminations.

Coût total : 4 000 €

Subvention de la Ville de Metz : **2 500 €**

MJC Borny : Handicap et citoyenneté

La MJC Borny a placé l'accueil de personnes porteuses de handicap au cœur de ses priorités depuis plusieurs années et forte d'un partenariat avec l'ESAT de Moulins-Lès-Metz, elle propose dans le cadre de Novembre de l'Égalité, une création théâtrale avec les salariés du CAT. Cette représentation sera le point de départ d'une réflexion avec d'autres associations d'éducation populaire sur la question de la « différence dans la non différence » et de la citoyenneté des personnes porteuses de handicap.

Coût total : 5 801 €

Subvention de la Ville de Metz : **2 650 €**

SOS Racisme : Banlieues et stéréotypes coloniaux

L'association souhaite évoquer dans le cadre d'une conférence-débat introduite par le documentaire de Pascal BLANCHARD, « Paris Couleur », la question de l'influence de l'imaginaire colonial sur les représentations, stéréotypes et préjugés qu'a la société actuelle sur les banlieues.

Coût total : 1 500 €

Subvention de la Ville de Metz : **1 000 €**

ACTION DE SENSIBILISATION CONTRE LES DISCRIMINATIONS SAISON 2012/2013

Pas Assez: lutte contre les discriminations

Dans le cadre de ses activités de développement, l'association Pas Assez souhaite mettre en lumière et élargir sa palette d'actions qui tendent à lutter contre la discrimination entre les personnes et les genres.

Trois axes sont retenus : l'ouverture à l'autre contre les préjugés raciaux et de cloisonnement communautaire, l'ouverture au milieu ordinaire au handicap et les passerelles entre les cultures urbaines et classiques/traditionnelles.

Un café-débat par mois, de septembre à avril, sera consacré à la réflexion autour d'un des trois axes de lutte contre la discrimination. Ces débats se feront en partenariat avec les acteurs de la lutte contre les discriminations et se dérouleront à « La Chaouée, maison citoyenne et culturelle ». Ils seront accompagnés de concerts, rencontres avec les artistes....

Coût total : 5 500 €

Subvention de la Ville de Metz : **4 000 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2012.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER et de participer pour une dépense de 10 150 € au financement des actions suivantes :

COULEURS GAIES

Livres vivants 2 500 €

MJC BORNAY

Novembre de l'Egalité 2 650 €

PAS ASSEZ

Lutte contre les discriminations 4 000 €

SOS RACISME

Conférence-débat sur les banlieues 1 000 €

DE SOLLICITER les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées,

D'IMPUTER ces dépenses aux crédits inscrits à l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M.

NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 4 M. THIL Patrick (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-19 : Versement d'une subvention au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté :

M. KOENIG, Rapporteur, expose qu'afin de venir en aide aux jeunes en difficulté et de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi messins, la Ville de Metz souhaite renouveler son soutien financier au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Cette subvention vise à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté de recherche d'emploi et à lutter contre l'exclusion et la marginalité.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 24 392 euros pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté qui sera versée au Département de la Moselle.

1. Animations de rue du collectif des Energies Urbaines

Fidèles à leur désir de diffuser et promouvoir leurs disciplines et les valeurs qu'elles véhiculent, les associations, artistes et sportifs du collectif des Energies Urbaines organisent en 2012 une opération d'animation dans les quartiers. Ils proposeront ainsi des ateliers et démonstrations autour des pratiques sportives et artistiques urbaines : graff, djing, danses et musiques urbaines, Capoeira, foot freestyle. L'installation dans les quartiers sera coordonnée avec le travail de proximité des structures de jeunesse du secteur concerné. Ainsi, du 9 au 13 juillet le collectif s'installera pour une semaine d'animation à Metz Devant les Ponts, puis, après les deux semaines consacrées au Pôle des Energies Urbaines au Bowl des Arènes, du 30 juillet au 3 août à Bellecroix. Au total, 7 disciplines ou activités seront proposées. L'accès à celles-ci sera libre et gratuit. Afin d'assurer le fonctionnement des ateliers, il est proposé d'attribuer aux associations participantes des subventions pour un montant total de **7 550 €**.

2. « Joyeux Ramdam » au festival Musiques Hors Format

Dans le cadre du festival Musiques Hors Format organisé cet été sur la place de la République, l'association Pas Assez souhaite proposer au jeune public des ateliers artistiques. Des espaces seront donc dédiés à la confection d'instruments de musiques du monde, à la pratique musicale de ces instruments, à des jeux du monde, à la création de badges et de maquillages. Les temps d'animation se dérouleront sur les trois jours avec des ateliers fixes par tranche d'âges de 16h00 à 20h00 et en parallèle des ateliers ouverts au tout public de 16h à 22h. Il est proposé d'accorder à l'association Pas Assez une aide financière de **3 650 €** pour cette action.

3. Accueil Collectif de Mineurs (ACM) sur les Hauts de Vallières

Les réflexions engagées par la commission animation du comité de quartier de Vallières ont démontré une insuffisance en termes d'animations socioculturelles sur le secteur des Hauts de Vallières. Tout comme en 2011, les animations seront renforcées sur ce territoire au cours de

l'été, notamment au travers de l'animation estivale mais aussi de l'organisation d'un accueil collectif de mineurs. Ce projet sera porté par l'Association Familiale de Metz Vallières, en lien avec l'Association Nouvelle Vie du Monde; il s'adressera à un public de 5 à 11 ans et se déroulera du 6 au 17 août inclus. La mise en œuvre de ce projet nécessite la mise à disposition des salles de l'école de la rue des Carrières, ainsi que des créneaux au gymnase. Le coût total du projet s'élève à 3 850 € et il est proposé d'accorder, à titre exceptionnel et dans l'objectif de lancer une dynamique sur ce territoire, une subvention de **2 510 €**.

4. Animation musicale jeunes talents

Dans le cadre de l'édition 2012 de Metz Plage, l'association Zikamine se propose d'animer l'espace du plan d'eau en proposant le concert d'ouverture et 4 temps de concerts mettant en valeur des artistes locaux, chaque vendredi en fin d'après-midi. L'association assurera l'organisation technique, la scénographie, la programmation ainsi que la régie. Elle sollicite une subvention de **4 500 €** (pour les cachets des artistes et la rémunération des techniciens, le matériel son et la communication autour de cet évènement).

5. Animation estivale – régularisation

En complément des subventions attribuées au titre de l'animation estivale lors de la séance du 31 mai 2012, il est proposé de compléter l'offre d'activités par deux animations football initiées par le Cercle Omnisport de Bellecroix et le FC de Metz Devant les Ponts, actions qui répondent à la demande municipale de densifier les activités dans les quartiers périphériques aux fins de mixité des publics. Il est également proposé de prolonger l'activité athlétisme de 3 semaines, l'association Athlétisme Metz Métropole ayant réussi à mobiliser deux encadrants supplémentaires. Le montant total des subventions accordées s'élève à **3 850 €**.

Par ailleurs, il est proposé de modifier la décision du Conseil Municipal du 31 mai 2012, visant à attribuer une subvention de 1 900 € à l'association Skeud en Vrac pour la mise en place d'un atelier graff. En effet, le porteur de projet de cette action a changé, celle-ci étant désormais organisée par l'association Metz Street Culture à laquelle la subvention visée devra être versée.

Enfin, pour être en accord avec les exigences de la Trésorerie Principale de Metz-Municipale, il convient de préciser la dénomination des associations suivantes : l'association Hando Arts Martiaux, qui a bénéficié d'une subvention de 650 €, est officiellement dénommée Handojang Metz et Abada Capoeira, à qui une subvention de 1500 € a été accordée, est officiellement dénommée Association Brésilienne de Sports.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 24 392 euros au bénéfice du Fonds Départementale d'Aide aux Jeunes en Difficulté, crédits qui seront versés au Département de la Moselle.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme

SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 4 M. THIL Patrick (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-20 : Subventions dans le cadre du dispositif « Habiter mieux »:

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que par délibération du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements « Habiter Mieux » destiné à améliorer la performance énergétique des logements d'au moins 25%.

La Ville a décidé de verser aux propriétaires occupants une aide forfaitaire de 500 € pour tout projet subventionné dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux ».

Après examen des dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention globale de 1 500 € répartie conformément au tableau figurant ci-dessous.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale
 - Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire 10 000 €
 - Association Faux Mouvement, Centre d'art contemporain 5 000 €
- de 1 500 €, répartie comme suit :

Propriétaire	Type de demandeur	Nombre de logements	Participation "Habiter Mieux"
M. Pierre Colson	Propriétaire occupant	1	500 €
Mme Francine Dreyfuss	Propriétaire occupant	1	500 €
Mme Gulenay Asagidere	Propriétaire occupant	1	500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir concernant la présente, et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des travaux subventionnés
- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 4 M. THIL Patrick (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-21 : Convention de contingent réservataire:

Mme PALLEZ, Rapporteur, expose que la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par l'Office Public d'HLM Moselis pour financer l'acquisition-amélioration de 4 logements PLUS situés 37, rue des Jardins à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, l'Office Public d'HLM Moselis s'engage à réserver à la Ville un contingent de 20% de logements produits dans le cadre de cette opération.

La réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe. L'attribution du logement social sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de contingent réservataire ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 51 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 4 M. THIL Patrick (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-22 : Rectification du bilan de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC de la Grange aux Bois:

M. LIOGER, Rapporteur, expose que par délibération du 27 novembre 2008, prenant en compte l'échéance du traité de concession de la ZAC Grange-aux-Bois, la Ville a décidé de reprendre la gestion de cette opération en régie à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le 28 janvier 2010, le Conseil Municipal approuvait le remboursement par la SAREMM de l'excédent de cette ZAC, pour un montant de 1 984 280 €, qui tenait compte de recettes et dépenses qui restaient à réaliser pour un montant net en dépense de 35 027,28 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le protocole de clôture de la ZAC Grange aux Bois,
- **D'ACTER** la substitution de la Ville de Metz dans tous les droits et obligations de la SAREMM,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de la Ville de Metz ou son représentant à signer le protocole de clôture valant quitus ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 28 janvier 2010 relatif à l'approbation du bilan de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC de la Grange aux Bois.

Intervention de : M. HETHENER Alain.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 50 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 5 Mme BRESSON Maryse, M. THIL Patrick (x2), M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-23: Zone d'Aménagement Concerté GPV Metz-Borny ; Actualisation du bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2011 :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que conformément au traité de concession en date du 7 mai et du 13 octobre 2004 entre la Ville de Metz et la SAREMM, et à ses avenants, la SAREMM a procédé à l'actualisation du bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny, arrêté au 31 décembre 2011.

La note de conjoncture, ainsi que le bilan de la zone sont joints en annexe.

Au 31 décembre 2010, le bilan présentait un équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 6 012 419 € HT, soit 6 982 058 € TTC.

Au 31 décembre 2011, le bilan est quasi stable avec un équilibre en dépenses et recettes de 6 014 903 € HT, soit 6 984 283 € TTC (+ 2 225 € TTC)

Les évolutions significatives concernent le poste des recettes qui augmente avec la perspective de cession de terrains supplémentaires et des produits financiers auquel il faut soustraire une diminution de collecte de la TVA.

Cette perspective de hausse des recettes induit une baisse prévisionnelle de la participation de la Ville à hauteur de 52 454 € soit un montant porté au bilan de 3 741 832 €.

Un avenant n°5 dont le projet est joint en annexe acte cette évolution.

En 2011, les travaux suivants ont été réalisés :

- Parachèvement du secteur "Bourgogne" (abords de TECHNOCOPY)
- Réalisation de la rue du Barrois et de ses antennes, vers la rue de Sarre.
- Stationnement rue des Cloutiers.

La commercialisation des terrains de la ZAC se poursuit avec les parcelles à vocation économique et l'espace Descartes à vocation d'habitat. En 2011, une parcelle complémentaire de 30 m² a été cédée à PALM PROMOTION et un compromis a été signé avec BENEDIC TRIMCO pour un terrain de 3679 m² au bord du diffuseur de la RN3 pour la réalisation de bureaux.

Deux terrains réservés à la réalisation d'une plateforme socio-économique et un terrain pour des bureaux sont disponibles, ainsi que l'espace Descartes pour la réalisation de logements.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel de la ZAC GPV de Metz-Borny arrêté au 31 décembre 2011, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 6 014 903 € HT soit 6 984 283 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la Ville pour un montant de 3 741 832 € ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°5 au traité de concession entre la Ville de Metz et la SAREMM en date du 13 octobre 2004.

Interventions de : M. ALDRIN Jérémy, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absent au moment du vote: 2 M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-24: Cession à la SPL SAREMM de terrains communaux situés à Metz-Borny :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Grand Projet de Ville de Metz-Borny, il est prévu que la Ville de Metz cède à la SPL SAREMM, aménageur, une emprise foncière d'environ 2 473 m², nécessaire à la réalisation d'un projet de plateforme commerciale.

Un compromis vient d'être signé entre la SAREMM et la Société AXIS PROMOTION et un permis de construire déposé pour la réalisation d'un ensemble de bâtiments composé de diverses cellules commerciales d'une surface d'environ 2050 m² comprenant notamment une surface alimentaire de proximité, des bureaux d'une surface d'environ 1 460 m² et un « Drive » de 1800 m².

Dans cette optique, il est proposé de céder à la SPL SAREMM, en vue de sa commercialisation ladite emprise foncière, située en dehors du périmètre de la ZAC sur la base de 35 €HT le m2, conformément à l'avis de France Domaine, soit un montant total approximatif de 86 555 € H.T.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1 – **DE CEDER** à SPL SAREMM, une emprise foncière d'environ 2 473 m2 à distraire des terrains communaux cadastrés sous

BAN DE BORNAY :

Section BN n° 192 – rue de Champagne – 14 a 20 ca

Section BN n° 193 – rue de Picardie – 13 a 10 ca

Section BN n° 194 – rue de Flandre – 38 a 94 ca

Section BN n° 196 – « La Grande Corvée » – 07 a 28 ca

Section BN n° 197 – « La Grande Corvée » – 00 a 53 ca

et nécessaires à la réalisation d'une plateforme commerciale dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du GPV de Metz-Bornay ;

2 - **DE REALISER** cette opération foncière au prix de 35 € HT le m2, conformément à l'évaluation du service France Domaine, soit un montant total approximatif de 86 555 € H.T, le prix exact étant déterminé après arpentage des parcelles ;

3 – **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaires ;

4 – **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;

5 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : M. LIOGER Richard.

Explication de vote demandée par : M. HETHENER Alain.

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle,

Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absent au moment du vote: 2 M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-25 : Acquisition de terrains incorporés de fait dans le domaine public communal, situés 6-8 rue Félix Savart à Metz dans la ZAC Technopôle :

Mme SAADI, Rapporteur, expose qu'à l'occasion de vérifications cadastrales, il est apparu que deux parcelles appartenant à la copropriété de la Résidence LE GOLF sise 6-8 Félix Savart, lors des travaux du Technopôle ont été incorporées de fait dans le domaine public communal.

Le Service France Domaine a évalué ces biens à 20 € le m².

Il est donc proposé de régulariser cette situation et d'acquérir lesdits terrains d'une contenance totale de 95 m², sur la base de l'estimation précitée, soit un prix total de 1 900 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1- **D'ACQUERIR** deux parcelles situées 6-8 rue Félix Savart et cadastrées sous :

BAN DE BORNAY :

Section CB - n° 57 – 79 m²

Section CB – n° 58 – 16 m²

appartenant à la copropriété Résidence LE GOLF, 6-8 rue Félix Savart - 57000 Metz ;

- 2- **DE REALISER** cette opération immobilière moyennant le prix de 1 900 €, conformément à l'évaluation du service France Domaine ;
- 3- **DE FINANCER** cette acquisition sur le budget de l'exercice concerné ;
- 4- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- 5- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- 6- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette transaction foncière et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine,

Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absent au moment du vote: 2 M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-26 : Acquisition de terrains appartenant à l’Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) dans les zones anciennement dénommées ZAD de Metz-Nord et de Metz-Sud :

M. LIOGER, Rapporteur, expose que dans le cadre de l’aménagement et de l’urbanisation des zones anciennement dénommées ZAD de Metz-Nord et de Metz-Sud, la Ville de Metz a, par conventions, confié à l’EPFLorraine, le soin de procéder à l’acquisition des terrains situés à l’intérieur de ces zones, par voie amiable ou par la mise en œuvre de son droit de préemption, et pris l’engagement de procéder au rachat de ceux-ci au fur et à mesure de ses besoins, dans des délais limités respectivement à 5 ans et à 9 ans.

La convention stipule que la Ville rachète ces terrains au prix de revient pour l’EPFLorraine.

Dans cette optique, l’EPFLorraine propose la cession à la Ville de Metz de plusieurs parcelles :

- pour la ZAD de Metz-Nord une superficie de 1 ha 40 a 72 ca moyennant un prix de 103 764,38 € TTC (prix d’acquisition : 92 875,00 € ; frais divers : 4 542,54 € ; actualisation : 4 818,87 € ; TVA : 1 527,97 €, prix France Domaine : 92 875 €)
- pour la ZAD de Metz-Magny, une superficie de 4 ha 14 a 04 ca moyennant un prix de 160 885,11 € TTC (prix d’acquisition : 113 163,75 €, frais divers : 11 458,84 €, actualisation : 9 896,73 €, TVA : 26 365,79 €, prix France Domaine : 331 157 € + 15 610 €)

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1-**D’ACQUERIR** de l’Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFLorraine) – rue Robert Blum à PONT-A-MOUSSON les terrains cadastrés sous :
 - **BAN DE DEVANT-LES-PONTS**
 - Section HI – n° 49 – 54 a 21 ca
 - Section HC – n° 43 – 86 a 51 ca
 - **BAN DE MAGNY**
 - Section MR – n° 1 – 49 a 68 ca
 - Section MI - n° 29 - 17 a 15 ca
 - Section MI – n° 28 – 1 a 04 ca
 - Section MP – n° 51 – 9 a 60 ca

- Section MR – n° 55 – 38 a 81 ca
 - Section MR – n° 56 – 21 a 48 ca
 - Section MP – n° 26 – 13 a 86 ca
 - Section MP – n° 27 – 2 a 36 ca
 - Section CK – n° 85 – 2 ha 60 a 06 ca
- 2- **DE REALISER** cette transaction foncière moyennant le prix global de 264 649,49 € TTC ;
 - 3- **DE FINANCER** cette acquisition sur le budget de l'exercice concerné ;
 - 4- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
 - 5- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de cette opération immobilière et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 3 M. LEKADIR Hacène, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-27 : Acquisition en vue de l'intégration dans le domaine public communal d'une partie du trottoir rue Saint-Pierre appartenant à la Copropriété de la Résidence ROBINSON:

Mme DE OLIVEIRA, Rapporteur, expose que dans une partie de la copropriété de la Résidence ROBINSON sise au Sablon 31- 33 rue Saint-Pierre est utilisée actuellement comme trottoir, côté rue Saint Pierre. Le stationnement à cheval de voitures sur le trottoir contraint les poussettes et fauteuils d'handicapés à emprunter la partie privative de la copropriété.

L'acquisition d'une emprise de 113 m² vise à permettre l'aménagement d'un trottoir accessible à tous et de conserver le stationnement le long de la rue Saint Pierre.

Il est donc proposé de régulariser cette situation et d'acquérir la surface précitée sur la base de 130 € le m², conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un montant de 14 690 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1 – **D'ACQUERIR** de la copropriété de la Résidence ROBINSON représentée par le Cabinet HERBETH – 29, avenue de Nancy – 57000 METZ, une emprise foncière de 113 m² cadastrée sous :

Ban de Metz :

Section SO – n° 267-0 a 63 ca

Section SO – n° 269-0 a 50 ca

2 – **DE REALISER** cette acquisition moyennant le prix de 14 690 €, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

3 - **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire, ainsi que les frais d'arpentage ;

4 – **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 52 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2), M. HETHENER Alain (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 3 M. LEKADIR Hacène, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2).

DCM N°12-09-28: Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives :

Rapporteur : M. le Maire

1er cas : Décisions prises par M. le Maire

1° Recours contentieux

2° Décisions rendues

3° ARRETE N° 42 : Renouvellement de placement de fonds ; 2^{ème} arrêté – placement budgétaire - Trésor Public.

Date de la décision : 4 juillet 2012, N° acte : 7.1

2ème cas : Décision prise par M. Thierry JEAN

Récupération de la redevance pour diffusion de musique dans le Marché Couvert et de la redevance pour sonorisation du Marché Couvert – droits d’auteur – pour l’année 2011.

Date de la décision : 24 août 2012, N° acte : 7.6

Interventions de : M. LEBEAU et M. le Maire.

Conformément à l’article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l’examen des points divers 1 et divers 2 qui suivent.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N°12-09-DIVERS 1 : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et remise gracieuse de dettes :

M. TOULOUZE, Rapporteur, expose la Trésorerie Principale de Metz Municipale propose la mise en non-valeur des créances relevées dans l’état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 36 061,62 € pour le Budget Principal.

Il est proposé également la remise gracieuse de dettes relevées dans l’état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 1 132,66 € pour le Budget Principal.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **DE DECIDER** la mise en non-valeur des créances irrécouvrables relevées dans l’état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 36 061,62 € pour le Budget Principal

- **DE DECIDER** la remise gracieuse de dettes relevées dans l'état n° 2 ci-annexé pour un montant total de 1 132,66 € pour le Budget Principal.

Intervention de : M. LEBEAU Emmanuel.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTEE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absent au moment du vote: 2 M. HETHENER Alain (x2).

DCM N°12-09-DIVERS 2 : Protocole d'accord transactionnel.

M. le Maire, Rapporteur, expose qu'afin de résoudre certains problèmes et défaillances de fonctionnement constatés au sein du service Communication de la Ville de Metz et de donner une nouvelle impulsion à celui-ci, une réorganisation de ce service a été envisagée.

Cette réorganisation n'ayant toutefois pas rencontré l'assentiment du Directeur de la Communication alors en poste, il a été décidé, afin d'éviter des dysfonctionnements majeurs et dans l'intérêt du service, de mettre fin à son engagement au sein de la Ville de Metz.

Depuis lors, et afin d'écartier tout risque contentieux ultérieur, les parties se sont rapprochées afin de régler amiablement et définitivement toutes les questions juridiques pouvant se poser consécutivement à cette rupture.

Après négociations, le protocole d'accord transactionnel tel que joint à la présente a été arrêté de concert entre les parties.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe d'une transaction à intervenir entre la Ville de Metz et Monsieur Fabio PURINO,

- **D'APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel joint à la présente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole ainsi que toute pièce ou document se rapportant à la présente affaire.

Interventions de : M. THIL Patrick, M. LEBEAU Emmanuel et M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : ADOPTÉE

Voix pour : 53 M. GROS Dominique, M. LIOGER Richard, Mme PALLEZ Christiane, Mme KAUCIC Isabelle, M. JEAN Thierry, Mme FRITSCH-RENARD Anne (x2), M. DARBOIS René, M. FONTE Antoine, Mme SAADI Sélima, Mme BORI Danielle, Mme SALLUSTI Patricia, M. BELHADDAD Belkhir, Mme OLESINSKI Marielle, M. KOENIG Sébastien (x2), Mme HEBER-SUFFRIN Danielle, M. SCUDERI Thomas, M. NZIHOU Patrice, Mme FERRARO Françoise, M. PLANCHETTE Daniel, M. TOULOUZE Jean-Michel (x2), M. LECOCQ Jean-Louis (x2), M. GANDAR Pierre, M. HEULLUY Bernard, M. KRAUSENER Gilbert, M. SCHUMAN William, Mme MEDOC Michèle, Mme CARRE-VERDIER Martine (x2), M. MARECHAL Jacques, Mme OASI-SCHAEFER Catherine, Mme MERTZ Claire, Mme BRESSON Maryse, Mme DUPONT Laure, M. MARTALIE Stéphane, Mme DE OLIVEIRA Nathalie, Mme PISTER Raphaëlle, M. LEKADIR Hacène, M. THIL Patrick (x2), M. KHALIFE Khalifé, M. ALDRIN Jérémy, Mme SAGRAFENA Myriam (x2), M. ANTOINE Christian, Mme QUILLOT Anne-Noëlle, Mme COLIN-OESTERLE Nathalie, Mme STEMART Anne, M. LEBEAU Emmanuel (x2).

Voix contre : /

Abstention : /

Absents au moment du vote: 2 M. HETHENER Alain (x2).


ANNEXE

Annexe 1 : Amendement de M. Lebeau relatif au point n° 16.

L'ordre du jour de la séance du 27 septembre 2012 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h20.

P.V dressé le

Le Président de séance,


Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Général de la Moselle

ANNEXE 1

AMENDEMENT A LA DCM N°12-09-16
DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
INTITULÉ : Versement d'une subvention à l'Association Football Club de Metz
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012

AMENDEMENT DÉPOSÉ PAR : Emmanuel Lebeau

MOTIFS DE L'AMENDEMENT :

Au regard du complément de la subvention allouée à l'Association FC Metz, il est demandé d'augmenter son montant de 100 000 € pour la porter de 700.000 à 800.000 €.

- *En pérennisant ses actions pour le soutien des jeunes à une excellente formation et éducation professionnelle ; le centre de formation doit rester une priorité pour la Municipalité,*
- *En ne fragilisant pas la situation financière « délicate » de cette Association,*
- *En persévérant à la réussite de cette équipe sachant qu'aujourd'hui 9 joueurs sur 11 sont issus de ce centre de formation,*

Il est à souligner que cette Association reste la seule structure qui a connu une baisse de sa subvention depuis 2009 passant de 1 000 000€ à 900 000€ alors que toutes les autres associations sont en augmentation voire identiques.

TEXTE DE L'AMENDEMENT :

Il est proposé d'attribuer à l'association FC METZ une subvention de 800.000 € au titre du fonctionnement pour l'année 2012.



Emmanuel LEBEAU
Conseiller Municipal